

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurban KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurban KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurban KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS

Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-051 : Plan de financement de la réhabilitation du cinéma Le Goyen

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de cinéma connaît des aléas entraînant des surcoûts par rapport au plan de financement validé précédemment : travaux imprévus liés à tout projet de réhabilitation, contraintes techniques supplémentaires, etc.

De plus, au regard du contexte bâtementaire, le montant des 12 lots notifiés est supérieur aux estimations initiales.

Une nouvelle demande de subvention au titre de la DSIL 2023 est mobilisée.

Il convient donc de présenter un plan de financement ajusté.

Ci-dessous le plan de financement approuvé lors du conseil municipal du 29 mars 2022 (délibération DE2022-036) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	Taux	MONTANT
Travaux	547 275,24 €	Etat DSIL 170 000 *50%	13,70%	85 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	41 200,00 €	Etat DSIL 2021	2,83%	17 571,00 €
Mission de contrôle technique	4 490,00 €	Etat DSIL 2022	20,95%	129 989,19 €
Mission de diagnostic amiante	1 650,00 €	CNC compte soutien	16,34%	101 360,00 €
Mission de relevé de charpente	4 000,00 €	CNC compte de soutien avances	2,10%	13 000,00 €
Mission d'audit énergétique	1 900,00 €	CNC aide sélective : 446 900*15%	9,67%	60 000,00 €
Mission de coordination de la SPS	2 880,00 €	Région Bretagne	14,41%	89 380,00 €
Frais divers et imprévus	16 980,00 €	Autofinancement Commune d'Audierne	20,00%	124 075,05 €
TOTAL HT	620 375,24 €	TOTAL	100%	620 375,24 €

Ci-dessous le nouveau plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Travaux	660 381,43 €	Etat DSIL 170 000 *50%	11,26%	85 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	54 617,33 €	Etat DSIL 2021	2,33%	17 571,00 €
Mission de contrôle technique	4 490,00 €	Etat DSIL 2022	13,25%	100 000,00 €
Mission de diagnostic amiante	1 650,00 €	Etat DSIL 2023	15,90%	120 000,00 €
Mission de relevé de charpente	4 000,00 €	CNC compte soutien	14,74%	111 271,00 €
Mission d'audit énergétique	1 900,00 €	CNC compte de soutien avances	2,65%	20 000,00 €
Mission de coordination de la SPS	2 880,00 €	CNC aide sélective : 446 900*15%	7,95%	60 000,00 €
Frais divers et imprévus	25 000,00 €	Région Bretagne	11,84%	89 380,00 €
		Autofinancement Commune d'Audierne	20,09%	151 696,76 €
TOTAL HT	754 918,76 €	TOTAL		754 918,76 €

Vu la délibération 2023-013 du 7 février 2023 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,
 Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023 (portant sur le principe de présentation d'un plan de financement ajusté tenant compte de l'actualisation des coûts du projet).
 Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 abstentions, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « cinéma » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
 Gurban KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
 Didier LOAS